

---

## **Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif**

1. La huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif s'est tenue à Genève les 15 et 16 mai 2008 sous la présidence du Professeur J. Pereira Miguel (Portugal). La liste des participants figure à l'annexe. Le présent document contient un rapport concernant les points de l'ordre du jour sur lesquels le Comité rend compte au Conseil exécutif.

2. Le Comité a adopté son ordre du jour.

### **Point 3.1 de l'ordre du jour Réformes gestionnaires : rapport de situation (document EBPBAC8/2)**

3. Le Comité s'est félicité du rapport sur les progrès qui continuent d'être accomplis en matière de réformes gestionnaires, et qui fait notamment le point concernant l'état d'avancement du Système mondial de gestion, le passage à la pleine application des normes comptables internationales du secteur public, la rationalisation du recrutement afin de réduire les retards, le renforcement de l'évaluation des services du personnel et le lien entre les plans de travail et objectifs individuels et organisationnels, et la garantie d'un financement suffisant pour les fonctions d'appui de l'Organisation. Le rapport contenait par ailleurs des informations concernant les déficits de financement pour la mise en oeuvre du plan-cadre d'équipement et pour une meilleure application des normes de sécurité opérationnelles minimales des Nations Unies.

4. Le Comité a noté que la mise en oeuvre du Système mondial de gestion était bien engagée et que tous les bureaux régionaux se préparaient à l'utilisation du Système d'ici la fin 2009, à l'exception du Bureau régional des Amériques, qui sera raccordé ultérieurement. Il a par ailleurs reconnu l'ampleur et la complexité de la tâche que représente la mise en oeuvre du Système et les risques importants qu'elle comporte. Le Secrétariat a rassuré le Comité en lui précisant que des mesures avaient été prises pour atténuer les risques ; cette question a été examinée de façon plus approfondie au titre du point 2.5 de l'ordre du jour, Rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.<sup>1</sup> Le Comité a également été informé que les besoins des clients (principalement les administrateurs et le personnel des unités techniques) étaient prépondérants dans les décisions concernant la conception du Système. La conversion des données, l'état des traitements et la formation du personnel ont été cités comme autant d'aspects particulièrement complexes et importants, mais les progrès ont été déclarés satisfaisants.

5. Le Comité a examiné l'importance qu'il y avait à assurer un financement suffisant des fonctions d'appui institutionnel de l'Organisation. Il s'est félicité des mesures prises pour mieux définir les coûts directs et indirects de la fourniture d'un appui administratif ou autre aux activités financées au moyen de contributions volontaires, et a prié instamment le Secrétariat de définir des mécanismes permettant d'assurer que les fonctions d'appui essentielles soient financées.

---

<sup>1</sup> Voir document A61/24.

6. Le Comité a également noté que l'application des normes comptables internationales du secteur public accroîtrait encore la responsabilité financière de l'Organisation.

**Le Comité a pris note du rapport contenu dans le document EBPBAC8/2.**

**Point 3.2 de l'ordre du jour Partenariats mondiaux pour la santé : progrès concernant l'élaboration d'un projet de principes directeurs sur l'engagement de l'OMS (documents EB123/6 et EB123/6 Add.1)**

7. Le Comité, se félicitant de la mise à jour concernant le rapport du Secrétariat sur les partenariats dont a pris acte le Conseil exécutif à sa cent vingt-deuxième session,<sup>1</sup> a noté que le Conseil examinerait un projet de principes qui constitueront la base des principes directeurs d'ordre général qui seront soumis au Conseil à sa cent vingt-quatrième session en janvier 2009.<sup>2</sup>

8. Au cours du débat, certains membres et d'autres participants ont proposé que tout accord concernant l'hébergement par l'OMS d'un partenariat soit soumis aux organes directeurs pour examen et approbation. Un autre membre a soutenu que l'OMS devait s'adapter pour pouvoir réagir à l'évolution rapide du paysage sanitaire mondial et au fait que les partenariats étaient susceptibles de durer. Une coordination nationale accrue des partenariats par les ministères des finances ou autres était nécessaire. Le Comité a noté que les prochaines réunions internationales telles que la troisième réunion de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Accra, 2-4 septembre 2008) offriraient des possibilités importantes d'envisager les partenariats sous l'angle plus large du développement et de la coordination. Il a par ailleurs été demandé au Secrétariat de rendre compte régulièrement aux organes directeurs de la question des partenariats, de leurs réalisations et de tout problème connexe.

9. Un membre du Comité a demandé des éclaircissements sur la nature du statut de l'Alliance GAVI,<sup>3</sup> allaient-ils être soumis pour approbation au Conseil et y avait-il des répercussions pour l'OMS ? Le Secrétariat a répondu que le document était soumis à titre informatif, compte tenu des changements imminents dans le statut de l'Alliance, qui allait devenir une fondation suisse indépendante, de son détachement de l'UNICEF, et de l'importance de l'Alliance GAVI pour accroître la couverture vaccinale, qui justifie la poursuite de la participation de l'OMS.

10. Un autre membre du Comité a sollicité une mise au point sur la façon dont le Secrétariat prévoyait de gérer les budgets des partenariats et le projet de budget programme 2010-2011. Le Secrétariat a précisé que les travaux sur la classification des différents accords de collaboration avaient permis de recenser 11 partenariats officiels dont le budget est indépendant du budget programme en raison de leurs modalités de gouvernance ou du fait que leurs ressources ne sont pas mobilisées par l'OMS. Le Comité a en outre fait observer qu'il y aurait toutefois une petite partie du budget programme dans laquelle seraient décrites les synergies offertes par ces partenariats pour les activités de l'OMS en vue de la réalisation des objectifs stratégiques du plan stratégique à moyen terme 2008-2013.

**Le Comité a recommandé au Conseil de prendre note des rapports contenus dans les documents EB123/6 et EB123/6 Add.1.**

---

<sup>1</sup> Document EB122/2008/REC/2, procès-verbal de la huitième séance, section 2.

<sup>2</sup> Document EB123/6.

<sup>3</sup> Document EB123/6 Add.1.

**Point 3.3 de l'ordre du jour Politique de l'OMS en matière de publications : éléments d'orientation pour la mise en oeuvre de l'évaluation (document EB123/7)**

11. Le Comité a noté que des progrès considérables avaient été faits dans l'élaboration de la politique de l'OMS en matière de publications. L'évaluation proposée qui doit être soumise au Conseil exécutif à sa cent vingt-neuvième session en mai 2011 indiquera si les objectifs ont été atteints. Le Comité a demandé de plus amples informations sur les catégories proposées de produits d'information de l'OMS et sur les orientations proposées concernant l'approbation aux différents stades du processus d'édition. Il s'est félicité de la proposition visant à créer une bibliothèque électronique des produits d'information de l'OMS et a demandé que les usagers des pays en développement puissent avoir accès gratuitement à cette bibliothèque et à d'autres bases de données liées à la santé.

12. Le Secrétariat a fait observer que la date proposée pour le rapport sur la mise en oeuvre de la politique permettrait une évaluation sur un exercice complet, un grand nombre d'outils utilisés suivant en effet un cycle biennal. Les catégories proposées de produits (matériel scientifique ou technique, matériel de sensibilisation et publications extérieures) reflètent les différents besoins en termes de contenu, de production et de diffusion et de critères d'approbation. La proposition tendant à inclure des liens de la bibliothèque envisagée vers d'autres bases de données pose problème pour des raisons d'assurance de la qualité et en raison des risques de confusion parmi les utilisateurs au sujet de l'identité des contenus. Le Secrétariat facilite néanmoins l'accès à l'information sanitaire pour les usagers des pays en développement au moyen de plusieurs mécanismes, dont l'initiative d'accès à la recherche Interréseau-Santé (HINARI) et la « bibliothèque bleue ».

**Le Comité recommande au Conseil de prendre note du rapport contenu dans le document EB123/7.**

**Point 3.4 de l'ordre du jour Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé (document EB123/11)**

13. Le Comité s'est félicité de la réponse apportée par le Secrétariat à la proposition du Conseil d'examiner la façon dont on pourrait améliorer l'efficacité et accélérer les travaux du Bureau de l'Assemblée. Un membre du Comité a souligné l'importance qu'il y a à protéger la prérogative des Etats Membres et a posé des questions au sujet du processus d'amendement du Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé. Un autre a souligné l'importance qu'il y a à limiter le débat sur une proposition d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour à un nombre prédéterminé d'orateurs (par exemple un maximum de deux en faveur de la proposition et deux contre) pour améliorer l'efficacité du travail du Bureau. Il a également proposé de fixer des critères supplémentaires pour la proposition d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé, et noté qu'il faudrait prendre des mesures pour rationaliser le travail du Bureau en ce qui concerne l'examen des points supplémentaires dont l'inscription à l'ordre du jour est proposée. Le Secrétariat a renvoyé le Comité aux articles 73 et 121 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé portant sur l'amendement du Règlement intérieur.

14. Le Président a suggéré que le Conseil exécutif examine la question de manière plus approfondie.

**Le Comité a recommandé au Conseil de prendre note du rapport.**



ANNEXE

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**MEMBRES ET SUPPLEANTS**

**Portugal**

Professeur J. Pereira Miguel (Président)

**Libéria**

Dr W. T. Gwenigale (Vice-Président)

**Afghanistan**

M. O. K. Noori (suppléant du Dr H. Ahmadzai)

**Danemark**

Mme M. Kristensen (suppléant de M. J. Fisker)

Mme M. Skovbjerg-Jensen (suppléant)

M. A. Berling-Rasmussen (suppléant)

**Etats-Unis d'Amérique**

M. D. E. Hohman (suppléant du Dr J. Garcia)

Mme A. Chick (suppléant)

**Indonésie**

Dr W. Lukito (suppléant du Dr S. F. Supari)

Dr A. Somantri (suppléant)

Dr T. W. Putri (suppléant)

Dr Widiyarti (suppléant)

**Japon**

Dr Y. Sugiura (suppléant du Dr H. Shinozaki)

**Mexique**

Mme D. M. Valle Álvarez (suppléant du Dr M. Hernández Ávila)

Mme M. A. Jaquez (suppléant)

Mme M. E. Coronado Martínez (suppléant)

**Nouvelle-Zélande**

Mme D. Roche (suppléant de M. D. Cunliffe)

**Sri Lanka**

M. N. de Silva

Mme M. Mallikaratchy (suppléant)

**Tunisie**

Dr H. Abdesselem

**Membre de droit****Singapour**

Dr B. Sadasivan (Président du Conseil exécutif)

**ETATS MEMBRES QUI NE SONT PAS MEMBRES DU COMITE**

M. E. H. Elbey (Algérie)

Mme C. Patterson (Australie)

Mme R. Enn (Autriche)

Dr F. Helmut (Autriche)

M. C. Wurzer (Autriche)

M. D. MacPhee (Canada)

M. P. Blais (Canada)

Dr Xing Jun (Chine)

Mme Han Jixiu (Chine)

M. C. Segura (République dominicaine)

Mme P. Renoul (France)

M. U. Fenchel (Allemagne)

M. J. B. Alexandre (Haïti)

Dr T. Mboya Okeyo (Kenya)

Mme S. Tashmatova (Kirghizistan)

M. M. Achgalou (Maroc)

Mme Z. Chraibi (Maroc)

M. T. E. Lindgren (Norvège)

M. J. A. Sousa Fialho (Portugal)

Dr A. Pavlov (Fédération de Russie)

Mme C. Kamikazi (Rwanda)

M. A. Kayitayire (Rwanda)

M. Tan York Chor (Singapour)

M. S. N. Syed Hassim (Singapour)

M. C. Wong (Singapour)

M. T. S. Sadanadom (Singapour)

Mme F. Gan (Singapour)

Mme A. Hellgren (Suède)  
Mme L. Andersson (Suède)  
M. D. Rychner (Suisse)  
M. N. Plattner (Suisse)  
Mme P. Kanchanahattakij (Thaïlande)  
Mme C. Kitsell (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

= = =